

LE CONSEIL DES PARENTS

La rentrée scolaire 2022 rime avec la nouvelle constitution du Conseil des Parents. C'est une occasion de vous présenter les membres :

Richard Lambert Marilyne Bourqui
Châtillon, Président Bollion, Vice-présidente

Abigaïl Knöpfli Valérie Liechti
Lully, Membre Châtillon, Membre

Frédéric Manceau Corina Dufour Seiry, Membre Secrétaire

Emmanuel Crausaz Sabrina Encarnacao

Directeur d'école Représentante des enseignant(e)s

Marie-José Vernier Michèle Martin

Conseillère communale Lully Conseillère communale Châtillon

Le Conseil des Parents en quelques mots...

Définie par les règlements scolaires communaux, la composition du Conseil des Parents est la suivante: 3 parents de la commune de Lully, 2 parents de la commune de Châtillon, le directeur d'école et une représentante des enseignants, les conseillers/ères communaux/les des communes de Lully et Châtillon.

Les membres sont désignés pour une durée minimale de 3 ans et le mandat est retiré lorsque le/la membre n'a plus d'enfant scolarisé à l'école primaire.

Le Conseil des Parents se réunit au moins 2 fois par année scolaire : c'est un espace de parole, un forum où s'échangent des idées, des propositions, des informations au sujet de la vie de l'école, sur la collaboration école-parents et le bien-être des élèves et leurs conditions d'études*. Le Conseil des Parents peut, après concertation avec la direction d'école, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Vous avez des questions, des suggestions ? N'hésitez pas à contacter un des membres ou à écrire à **cp.lully-chatillon@bluewin.ch** - elles seront transmises au Conseil des Parents.

Le Conseil des Parents souhaite une belle reprise à tous les élèves, enseignant(e)s, directeur d'école et vous adresse ses cordiales salutations.

^{*} Pour les questions en lien avec la gestion des transports ou pour des plaintes, veuillez contacter votre Administration communale.